

FONDATION POUR LES ENFANTS DE L'ÉQUATEUR

ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2004

AVIS AU LECTEUR	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des soldes de fonds	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5 @ 9





MICHEL DION, CGA

Expert-comptable

AVIS AU LECTEUR

J'ai compilé le bilan de la **FONDATION POUR LES ENFANTS DE L'ÉQUATEUR** au 30 juin 2004 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date à partir des renseignements fournis par la direction. Je n'ai procédé ni à une vérification, ni à un examen et je n'ai pris aucune autre mesure pour m'assurer de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses fins.



MICHEL DION, CGA

Le 12 octobre 2004
Laval (Québec)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Dons		
Désignés	38 240\$	10 000\$
Non désignés	5 517	8 210
Revenus de placements	<u>472</u>	<u>48</u>
	<u>44 229</u>	<u>18 258</u>
DÉPENSES		
Projets de développements	25 000	-
Télécommunications	-	105
Honoraires professionnels	1 264	4 746
Cotisations	321	28
Fournitures de bureau et courriers	1 302	1 180
Taxes et permis	30	150
Déplacements et représentation	-	266
Publicité	-	200
Frais bancaires	<u>6</u>	<u>19</u>
	<u>27 923</u>	<u>6 694</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>16 306\$</u>	<u>11 564\$</u>

Non vérifié - voir l'avis au lecteur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

POUR L'EXERCICE TERMINE LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT	11 564\$	-\$
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>16 306</u>	<u>11 564</u>
SOLDE À LA FIN	<u>27 870\$</u>	<u>11 564\$</u>

Non vérifié - voir l'avis au lecteur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



BILAN

AU 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	6 394\$	4 155\$
Placements temporaires (note 3)	39 800	-
Débiteurs		
Taxes de ventes	196	364
Intérêts courus	<u>480</u>	<u>45</u>
	46 870	4 564
PLACEMENTS (notes 2 et 4)	<u>7 000</u>	<u>8 000</u>
	<u>53 870\$</u>	<u>12 564\$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	26 000\$	1 000\$
SOLDES DE FONDS		
Non affectés	<u>27 870</u>	<u>11 564</u>
	<u>53 870\$</u>	<u>12 564\$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

André Grandu administrateur

_____ administrateur

Non vérifié - voir l'avis au lecteur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



MICHEL DION, CGA

Expert-comptable

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2004

NOTE 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la deuxième partie de la Loi sur les corporations canadiennes, le 2 juillet 2002. Ses activités consistent à venir en aide aux femmes défavorisées et à leurs enfants qui vivent en Équateur selon la tradition et la philosophie des Sœurs de Miséricorde. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte des principes conventions comptables suivantes:

A) Comptabilité par fonds

Afin de s'assurer que les ressources disponibles à l'organisme sont utilisées conformément aux limitations et aux restrictions qui les accompagnent, les comptes sont tenus selon les principes de la comptabilité par fonds affectés. Cette méthode veut que les ressources soient classées à des fins comptables dans des fonds regroupant les ressources ayant un même but ou ne devant être utilisées qu'à certaines fins déterminées par le Conseil d'administration ou les donateurs. Ainsi, des comptes distincts sont utilisés pour chacun des fonds.

i) Fonds général

Le Fonds général est composé des fonds suivants:

Fonds général non affecté

Le Fonds général non affecté comprend les dons autres que ceux devant être conservés à titre de dotations ou comportant une stipulation de la part des donateurs, les revenus des activités, les revenus de placements non affectés de même que les dépenses correspondantes et les dépenses de fonctionnement.

Non vérifié - voir l'avis au lecteur



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2004

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

A) *Comptabilité par fonds (suite)**Fonds général investi en immobilisations*

Le Fonds général investi en immobilisations présente les immobilisations ainsi que les dons d'immobilisations et les amortissements.

ii) *Fonds affectés*

Les fonds affectés sont composés des fonds suivants:

Fonds de rentes viagères

Le Fonds de rentes viagères est composé de placements et de la dette à long terme relative aux rentes viagères ainsi que des revenus de placements et des intérêts débiteurs sur la dette à long terme.

Fonds de rentes viagères rattachées à une dotation

Le Fonds de rentes viagères rattachées à une dotation est composé de la dette à long terme relative aux rentes viagères pour lesquelles les rentiers ont stipulé que le montant initial de la dette à long terme devrait être conservé intact à perpétuité suite au décès du rentier ainsi que des revenus de placements et des intérêts débiteurs sur la dette à long terme.

iii) *Fonds de dotation*

Le Fonds de dotation regroupe les dons reçus pour lesquels les donateurs ont stipulé que ceux-ci devraient être conservés intacts à perpétuité, de même que les intérêts créditeurs y afférents lorsque stipulé par les donateurs.

Non vérifié - voir l'avis au lecteur



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2004

NOTE 2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

B) *Constatation des revenus**Apports*

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de revenus du Fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de revenus du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus du Fonds général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de revenus dans le Fonds de dotation.

Dons reçus en nature

Les dons reçus en nature, évalués à la juste valeur marchande établie par un évaluateur indépendant, sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Apports reçus sous forme de service

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés au moment où ils sont gagnés.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2004

NOTE 2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

C) *Projets de développement*

Les montants versés aux projets de développement sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont octroyés.

D) *Placements*

Les placements temporaires et à long terme sont comptabilisés au coût.

NOTE 3 – PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Dépôt à terme, 2,55% la première année et 3,25% la deuxième année, échéant le 28 avril 2005	3 000\$	-\$
Dépôt à terme, 1%, échéant le 29 septembre 2004	26 000	-
Dépôt à terme, 1%, échéant le 8 décembre 2004	5 800	-
Dépôt à terme, 1%, échéant le 7 avril 2005	<u>5 000</u>	<u>-</u>
	<u>39 800\$</u>	<u>-\$</u>

Non vérifié - voir l'avis au lecteur



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
NOTE 4 - PLACEMENTS		
Dépôt à terme 2,25% échéant le 31 janvier 2005	-\$	2 000\$
Dépôt à terme, 2,50% la première année, 2,75% la deuxième année et 3,50% la troisième année, échéant le 28 avril 2006	3 000	3 000
Dépôt à terme, 2,55% la première année et 3,25% la deuxième année, échéant le 28 avril 2005	-	3 000
Dépôt à terme, 3,00% la première année, 3,25% la deuxième année, 3,50% la troisième année, 3,75% la quatrième année et 5,50% la cinquième année, échéant le 29 septembre 2004	<u>4 000</u>	<u>-</u>
	<u>7 000\$</u>	<u>8 000\$</u>
NOTE 5 - CRÉDITEURS		
Comptes fournisseurs	<u>26 000\$</u>	<u>1 000\$</u>

NOTE 6 - FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé car il n'apporterait aucun renseignements significatif pour une meilleure compréhension des états financiers.

Non vérifié - voir l'avis au lecteur

